

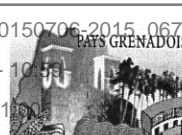
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour -
Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur l'Adour -

Identifiant unique*: 040-244000824-20150706-2015_067-DE

Envoyé en préfecture, le 15/07/2015 - 10:59

Reçu en préfecture, le 15/07/2015 - 11:00



N° 2015-067

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAOIS

Séance du 6 juillet 2015

L'an deux mille quinze et le six juillet à 18h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Pierre DUFOURCQ, Président.

Membres en exercice	30
Quorum	16
Présents	21
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Étaient présents à l'ouverture de la séance : Didier BERGES - Didier BEYRIS - Jean-Pierre BRETTHOUS - Jean-François CASTAING - Jacques CHOPIN - Jean Emmanuel DARGELOS - Marie Line DAUGREILH - Francis DESBLANCS - Jean Michel DUCLAVE - Pierre DUFOURCQ - Dominique LABARBE - Françoise LABAT - Jean-Luc LAFENETRE - Jean Claude LAFITE - Evelyne LALANNE - Laurence LE FAOU - Alain LEFEVRE - Guy REVEL (a quitté la séance à 19h35) - Jean-Luc SANCHEZ - Elisabeth SERFS - Véronique TRIBOUT.

Date de la convocation :
Le 29 juin 2015
Reçue le 1^{er} juillet 2015

Absents et excusés : Jean-Michel BERNADET - Bernard CLIMENT-MARTINEZ - Cyrille CONSOLO - Geneviève DURAND - Marie-France GAUTHIER - Pascale LACASSAGNE (arrivée à 18h35) - Jean-Luc LAMOTHE - Martine MANCIET - Enrico ZAMPROGNA (arrivé à 18h25).

Procuration : Bernard CLIMENT-MARTINEZ à Jean-Luc SANCHEZ - Jean-Luc LAMOTHE à Françoise LABAT - Jean-Michel BERNADET à Jacques CHOPIN.

OBJET: PLUi – CREATION DE LA COMMISSION URBANISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 123-6,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 15 juillet 2014 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Pays Grenadois en vue de la prise de compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

VU l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2014 conférant la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme à la Communauté de communes du Pays Grenadois à partir du 1^{er} décembre 2014,

VU la délibération en date du 8 décembre 2014 par laquelle le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, défini les objectifs poursuivis et fixé les modalités de concertation,

VU les comptes rendus de la conférence intercommunale des Maires des communes membres de la Communauté de communes du Pays Grenadois, réunie par deux fois le 02.02.2015 et le 18.06.2015 proposant la création d'une commission urbanisme « ad-hoc » pour piloter l'élaboration du PLUi,

VU les délibérations concordantes des onze conseils municipaux du Pays Grenadois ayant chacun désigné leurs membres pour siéger à la commission urbanisme, tel qu'indiqué ci-après,

M. le Président précise que conformément aux articles L. 2121-22 et L 5211-40-1 du CGCT, applicable aux EPCI, il est possible de constituer une commission interne associant des conseillers municipaux.



Son rôle consistera à définir la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUi qui seront ensuite soumis à l'assemblée délibérante. Elle disposera d'un rôle consultatif, sans pouvoir de décision et pourra entendre des personnes extérieures dans le cadre de leurs travaux préparatoires.

CONSIDERANT la délibération 2015-067 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté de communes du Pays Grenadois et les communes membres pour l'élaboration du PLUi, il est proposé de créer une COMMISSION URBANISME composée de 23 membres (2 par communes avec le Président de la Communauté de Communes, président de droit des commissions internes). Elle aura un président et un à deux rapporteurs qui seront désignés à l'occasion de la première réunion de ladite commission.

Après discussion, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE la désignation des délégués suivants :**

COMMISSION URBANISME PAYS GRENADOIS			
COMMUNE	CIVILITE	NOM	PRENOM
ARTASSENX	Mme	LALANNE	Evelyne
	M.	BEYRIS	Didier
BASCONS	M.	SANCHEZ	Jean-Luc
	Mme	LACASSAGNE	Pascale
BORDERES	M.	LABARBE	Dominique
	M.	OGE	Philippe
CASTANDET	M.	DUCLAVE	Jean-Michel
	M.	DUPOUY	Didier
CAZERES	M.	DESBLANCS	Francis
	Mme	SERFS	Elisabeth
GRENADE	M.	CUZACQ	Christian
	Mme	LACOUTURE	Odile
LARRIVIERE	M.	LAMOTHE	Jean-Luc
	M.	DARGELOS	Jean-Emmanuel
LUSSAGNET	M.	LAFITE	Jean-Claude
	M.	LEFEVRE	Alain
MAURRIN	M.	LAFENETRE	Jean-Luc
	M	SANSOT	Michel
ST MAURICE	M.	CHOPIN	Jacques
	M.	BRETHOUS	Jean-Pierre
LE VIGNAU	M.	REVEL	Guy
	M.	DAUGA	Patrick
COMMUNAUTE DE COMMUNES	M.	DUFOURCQ	Pierre

Identifiant unique*: 040-244000824-20150706-2015_067-DE

Envoyé en préfecture, le 15/07/2015 - 10:59

Reçu en préfecture, le 15/07/2015 - 11:00



** Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication, le
Fait à Grenade/A, le
Le Président, Pierre DUFOURCQ.

**Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus
Pour extrait conforme, 9 juillet 2015
Le Président de la Communauté de Communes,
Pierre DUFOURCQ,**



Identifiant unique*: 040-244000824-20150706-2015_067-DE

Envoyé en préfecture, le 15/07/2015 - 10:59

Reçu en préfecture, le 15/07/2015 - 11:00



** Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)*